21/2016

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

des Bassins Tude et Dronne aval.

PREFECTURE DE LA CHARENTE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
30 MARS 2016
Courrier : Arrivée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois mars à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rioux Martin, sous la présidence de Monsieur Boniface Joël.

Communes	Délégués titulaires	Titulaires Présents	Excusés ayant donné procuration à :	Délégués suppléants	Suppléants présents	Participent aux délibérations
AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTEAU			Mme. Myriam HUGUET		
AUBETERRE sur DRONNE	M. Jean Paul LAFRAIS	x		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	x		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	x		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	x		M. Francis BROUANT		
BORS de MONTMOREAU	M. Yves DUPUY	x		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	x		M. Jean Claude FAURE		
BRIE sous CHALAIS	M. Olivier RIVALAN	x		M. Fabrice BORDE		
BROSSAC	M. Jean Pierre CHARBONNIER	x		Non désigné		
CHALAIS	M. Joël MOTY	x		M. Michel DUBREUIL		
CHALAIS	M. Marc DUFLOT	x		-		
CHAMADELLE	M. Sophie BLANCHETON	x		M. Gérard MUSSOT	x	
CHATIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT	x	x
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
COUTRAS	M. Michel FOULHOUX	x		Mme Véronique DI CORRADO		
COUTRAS	Mme Sylvie BOISSEL	x				
CURAC	M. Noël GEORGES	x		M. GELINEAU YVON	x	
JUIGNAC	M. Christophe PETIT	x		M. Christian DEPIS-FORT		
LA BARDE	M. Laurent POINEAU	x		M. Jean Michel ROUX		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	x		M. PAREJA Jean Pierre		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	x		M. Bernard CHAUVIT		
Les EGLISOTTES	M. Bernard NADEAU		M. Bernard GUILLEMOT	M. Francis GARETON		
Les EGLISOTTES	M. Bernard GUILLEMOT	x				
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	x		M. Joël LABROUSSE		
Les PEINTURES	M. Bruno BERTEAU		M. Sophie BLANCHETON	M. Wilfrid NERI		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	x		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Dominique CHAUMET	x		M. Michel DUBOIS		
MONTIGNAC le COQ	M. Alain DESERT			M. Damien HERY	x	x
MONTMOREAU SAINT CYBARD	M. Bernard HERBRETEAU		M. Joël BONIFACE	M. Jean Claude CHAUMET		
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK		
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme. Géraldine BOUILLON	x		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	x		M. Adrien CHADEFAUD		

ROUFFIAC	M. Jean Marie RIBEREAU	x		M. Jean Pierre VINCANT		
SAINT AIGULIN	M. Patrice PELET	x		M. ALAIN CHIRON		
SAINT AIGULIN	M. Jean Pierre GOUZILH	x		-		
SAINT AMAND de MONT.	M. Michel PAUL-HAZARD	x		M. Loïc SEGUIN		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	x		M. Fabrice GUITARD	x	
SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL	x		Mme Corinne BILLONNET		
SAINT-MARTIAL de MONT.	Mme Martine VAN LECKWYCK - CATRY	x		M. Loïc CIMETIERE		
SAINT QUENTIN de Chalais	M. Thierry JAUVIN	x		M. Alexandre DOUSSAINT		
SAINT-ROMAIN	M. Dominique LE GRELLE	x		M. William RICHARD		
SAINT SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
YVIERS	Mme GEIMOT Nicole	x		Mme CABROL Claudia		
Totaux		34	3		5	2

Date de la convocation : 10 mars 2016 - Quorum : 24
Nbre total de délégués titulaires : 47 - Nbre de délégués titulaires présents : 34
Nbre total de délégués suppléants : 43 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5
Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2
Nbre total de pouvoirs : 3
Nbre de votants : 39

Assistaient à la séance :

- Mme BEAUVAL Anne, Inspecteur des finances publiques de Chalais
- M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2e classe en charge de la mission de technicien de rivière
- M. HOSPITALE Pierre Antoine, adjoint technique
- Melle VILLEGER Marion, Stagiaire

DELIBERATION N° 21/2016

OBJET : **Délégation de signature et de fonction au Président consentie par le comité syndical**

EXPOSE : Monsieur le Président expose au comité syndical qu'en raison des dispositions adoptés par le décret du 30 novembre 2004, il convient pour l'engagement des dépenses du syndicat, sur la base des articles L2122.22.4 et L 5211-10 du code Général des collectivités Territoriales que le syndicat établisse une délégation de signature et de fonction à la présente pour la durée de son mandat.
Cette délégation serait également valable pour les missions ci-après énumérées :

-procéder, dans la limite déterminées par le syndicat, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées dans ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires,
-prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toutes décisions concernant leur avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
-passer des contrats d'assurances,
-fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers et experts,
-intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité syndical,
-réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant autorisé par le comité syndical,
-signer des conventions de stages suite à une délibération cadre.

RESOLUTION :

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de déléguer au Président les tâches suivantes:

-procéder, dans la limite déterminées par le syndicat, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées dans ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires,
-prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget ainsi que toutes décisions concernant leur avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,
-passer des contrats d'assurances,
-fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers et experts,
-intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le comité syndical,
-réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant autorisé par le comité syndical,
-signer des conventions de stages suite à une délibération cadre,

-de donner le pouvoir au président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,
J. BONIFACE

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des Bassins Tude et Dronne Aval
Siège : MAIRIE de CHALAIS (Charente)